

Environnement

**Les forêts du plateau de La Chaise-
Dieu menacées ?**



Depuis quelques années, les coupes rases s'accroissent dans les sapinières du Livradois. Outre le fait que ce mode de gestion modifie profondément le paysage, il est aussi une menace pour l'écosystème local. Photo Céline Demars © Céline DEMARS

De plus en plus de coupes rases sont effectuées dans les sapinières du plateau casadéen. Un constat qui inquiète les élus de ces petites communes cernées par les forêts, et impuissants devant l'évolution de ces paysages dont les écosystèmes sont menacés. Explications.

Un seul passage en voiture permet de mesurer l'ampleur du phénomène. La partie nord de la commune de Monlet est très dense en sapins. En face de la réserve naturelle régionale du lac de Malaguet, le long de la route départementale 13, les engins mécaniques ont laissé un désert jonché de souches et de branches. Des percées comme celles-ci, dont la taille varie en fonction de celle de la parcelle, on en compte une dizaine entre Sembadel et Malaguet.

Soumettre les coupes rases à autorisation ?

La coupe rase n'est pas toujours une mauvaise alternative. Certaines essences l'imposent. Parfois ce sont les conditions sanitaires qui nécessitent de tout couper pour repartir à zéro comme on réécrit une histoire sur une page blanche. Ce qui se passe ces derniers mois sur le plateau casadéen est perçu comme un sacrilège. Car ces coupes rases sont réalisées dans des sapinières. Or, le sapin ne se plante pas, il se régénère naturellement. Il faut compter entre

80 et 100 ans pour qu'un arbre atteigne sa maturité. Couper à blanc une sapinière, c'est condamner le repeuplement par les jeunes pousses et exposer le sol à la première sécheresse venue. Sans l'ombre et la fraîcheur apportée par les grands arbres, ce sont les genêts, les ronces et les fougères qui vont investir l'espace. Jusqu'à ces dernières années, les forêts étaient « très bien gérées », explique Philippe Meyzonnet, maire de Félines et vice-président de l'Agglomération du Puy en charge du suivi des relations avec le milieu forestier.



A Malaguet une coupe rase effectuée à l'automne 2020 en face de la réserve naturelle régionale du lac de Malaguet. Philippe Meyzonnet, maire de Félines et vice-président de l'agglomération en charge des forêts

Le monde agricole gérait ses sapinières comme un livret A. En prélevant les plus grands arbres pour les vendre, mais en laissant les moyens et petits gabarits continuer à transformer le carbone. Ce peuplement plus jeune garantit un revenu futur et perpétue les conditions de vie indispensables à tout l'écosystème de la sapinière (habitats naturels, humidité, champignons, insectes, faune, flore...). Y effectuer une coupe rase permet d'encaisser plus d'argent dans l'immédiat, mais cela sacrifie le rendement. Cela revient à fermer un livret A, passant d'une logique de placement à celle du profit immédiat. Sans oublier que ces coupes rases créent des percées où le vent s'engouffre et vient déraciner ou casser les arbres des parcelles voisines qui se retrouvent exposées du jour au lendemain.

Tout cela, la génération précédente le savait très bien. Mais le temps passe, les enfants s'installent ailleurs et, quand ils héritent des forêts, ils ne sont pas toujours formés à ce bon sens de la gestion.

« *La forêt change de mains* »

Roland Gobet et Bernard Brignon (maires des communes voisines de Sembadel et Jullianges)

Le premier, instituteur à la retraite, pense que seule la pédagogie permettra aux nouveaux propriétaires de s'occuper correctement des sapinières. Bernard Brignon développe, de son côté, une autre théorie. Pour lui, ces parcelles qui ont perdu le lien sentimental avec leur nouveau propriétaire retomberont un jour ou l'autre entre les mains d'un nouvel investisseur qui permettra à la forêt de reprendre racines.

Souvent, les héritiers ignorent tout de leur bois et cherchent une solution pour s'en débarrasser, sans même se rendre sur place. Ils deviennent alors des clients parfaits pour de grosses coopératives forestières extérieures au département qui font du démarchage d'après le cadastre.



À Sembadel, le maire Roland Gobet, accompagné du premier édile de Julliangés Bernard Brignon, se trouve dans une sapinière très bien gérée. Les plus beaux arbres sont conservés pour donner leurs graines. Ils contribuent à offrir de l'ombrage et maintenir de la fraîcheur qui permet aux plus petits arbres de grandir la tête à l'ombre. Il est conseillé d'effectuer des coupes tous les 7 à 8 ans dans les sapinières. Les coupes rases ne permettent plus de conserver la fraîcheur et l'humidité indispensable à cette essence de résineux.

« Cela arrive qu'un acheteur se présente à la mairie avec une liste de parcelles précises et demande les coordonnées des propriétaires », témoigne Philippe Meyzonnet. Les mairies sont tenues de répondre à ce type de demande. Il reste alors au forestier à convaincre le propriétaire de lui vendre son bois.

Plus un professionnel vient de loin, plus il voudra grouper le nombre de coupes et en augmenter le volume pour être rentable. Pourtant, les petits gabarits sont peu valorisés et finissent, au mieux, en bois de palette et, au pire, en bois de papeterie à 4 € la tonne. « C'est dans ce genre de situation que l'éloignement géographique des nouveaux propriétaires, couplé à leur désintérêt pour ce patrimoine forestier, conduit à une coupe rase des

sapinières. » Les élus n'ont que « très peu de pouvoir » contre un projet de coupe rase, reconnaît Philippe Meyzonnet. Les propriétaires sont libres de couper leur bois comme ils l'entendent dès lors qu'il s'agit d'une parcelle inférieure à 4 hectares.



Après une coupe rase, le sol est directement exposé au soleil, ce qui grille les jeunes pousses et empêche le repeuplement. Photo Céline Demars

Au-delà, il faut demander une autorisation en préfecture. L' élu communautaire souhaite rencontrer le préfet de Haute-Loire pour envisager « que ces coupes rases soient soumises à autorisation ». La population du secteur n'a pas oublié la menace qui a plané un moment sur le bois noir. Un projet de radar météorologique prévoyait de raser 60 hectares de forêt. Inconcevable en plein massif de La Chaise-Dieu, où la gestion forestière est une richesse économique qui représente 200 emplois sur le plateau casadéen.

La sylviculture s'adapte à chaque essence de résineux

La forêt couvre 198.000 hectares en la Haute-Loire. Cela représente 40 % de sa surface. Les résineux restent largement dominants. À chaque essence sa culture appropriée.



Une plantation d'épicéa se reconnaît par ses arbres bien alignés qui trahissent l'intervention de l'homme. Photo d'illustration Christophe Masson

En Haute-Loire, les résineux sont largement dominants dans les forêts. On distingue deux origines différentes : les essences issues de régénérations naturelles lors de la colonisation des terrains laissés en friche par l'agriculture à la fin du XIXe siècle ; et celles issues de plantations réalisées dans les années 1960 à 1990.

Le pin sylvestre (38 %) C'est l'essence la plus représentée. Sa proportion a plutôt tendance à régresser avec l'augmentation de la représentation des autres espèces. Cette essence a été la première à coloniser des surfaces importantes, le plus souvent naturellement. Le pin sylvestre a une croissance lente. Les coupes d'éclaircies, indispensables sont coûteuses et difficiles à commercialiser.

Le sapin pectiné (20 %) Cette essence est présente en Haute-Loire depuis très longtemps. Relativement exigeante en humidité, l'espèce se régénère naturellement dès lors que les jeunes pousses profitent de l'ombre de leurs aînés. Il est recommandé de réaliser une coupe d'éclaircie tous les 8 à 10 ans pour permettre aux arbres de bien se développer et à la forêt d'être le plus rentable.

L'épicéa (12 %) C'est une essence qui a été plébiscitée entre 1955 et 1990 pour les reboisements réalisés avec l'aide du fond forestier national. La gestion de cette essence ressemble à celle de la culture. Lorsque les arbres sont matures, une coupe rase est nécessaire avant de replanter toute la parcelle. Il est particulièrement sensible à la sécheresse.

Le douglas (7 %) Un arbre résistant introduit à la fin du XIXe siècle, avec un développement dans les années 1960. La récolte est progressive.

La scierie Filaire préconise de dynamiser les forêts existantes

Entre Sembadel et Malaguet, on compte au moins une dizaine de coupes rases. La scierie Filaire n'est responsable d'aucune d'elles. Sans juger, le gérant, Stéphane Filaire, également administrateur de l'interprofession, prône le développement d'une éthique.

« La coupe rase dans une sapinière n'est pas une gestion saine confirme le gérant de la scierie Filaire à Sembadel. Mais elle peut s'avérer nécessaire en cas de prolifération d'un parasite. Ou alors lorsque le propriétaire veut changer d'essence. »



Scierie Filaire. A gauche Cyril Brunon, acheteur pour la Scierie et Stéphane Filaire

Le sapin pectiné est une variété présente depuis longtemps en Haute-Loire. Mais elle souffre d'une mauvaise notoriété auprès des propriétaires qui investissent dans les forêts. Un sapin est long à mûrir. Il faut compter 80 à 100 ans pour un arbre destiné à la charpente. Il sera alors vendu « autour de 50 € le m³ sur pied », précise Cyril Brunon, acheteur pour la scierie Filaire. Ce prix évolue en fonction de la qualité générale de l'arbre, mais aussi des moyens nécessaires à mettre en place pour le couper et l'évacuer. Un pin douglas a besoin de seulement 40 ans pour atteindre sa plus grande taille.

Autre situation : une coupe rase pour changer d'essence. « La forêt naturelle est assez forte, y compris face aux changements climatiques. L'intérêt est de la dynamiser. » Les recommandations sont de varier les espèces, par exemple du douglas mélangé avec du pin, ou avec du sapin, sans passer par la coupe rase.

La réglementation impose de replanter dans les cinq années qui suivent une coupe rase.

Pourtant, des friches plus vieilles persistent. Alors, faut-il légiférer davantage pour sauver les sapinières ? La taille moyenne des parcelles en Haute-Loire est petite : entre un et un demi-hectare. Cela pourrait limiter l'impact de nouvelles lois.

Céline Demars